



Litige garage Norauto

Par HerV

Bonjour,

J'ai déposé un véhicule en réparation le 22/02/2026 pour une fuite d'huile à l'avant auprès d'un garage Norauto franchisé. Après avoir changé la pompe à injection, la panne était toujours la même. Je suis retourné au garage et le garagiste m'a dit que si ça continuait à fuir c'était peut-être le turbo. Je lui ai dit que je venais de payer 1262 euros sans résultat et il m'a dit que de toutes façons la pompe était à changer (impossible pour moi de savoir si elle était défectueuse). Je leur ai adressé deux lettres recommandées restées à ce jour sans réponse. Devant l'urgence de la fuite, j'ai demandé avis à un garagiste près de chez moi qui m'a dit que c'était le joint SPI, donc rien à voir avec la réparation. Le siège de Norauto me dit qu'il ne peut pas intervenir car ce Norauto est franchisé. Puis-je faire valoir que l'obligation de résultat n'a pas été respecté suite à un mauvais diagnostic et une réparation inefficace ? Je viens de saisir le médiateur trouvé dans les conditions générales de vente du garage, j'attends leur retour... Quoi faire si le directeur refuse de se présenter à la médiation et suis défavorisé si le centre est franchisé ? Merci pour votre aide. Bien cordialement

Par kang74

Bonjour

Je vous conseille le signalement sur signal.conso .

Si vous pouvez récupérer le diagnostic de votre garagiste actuel (vous pouvez joindre des pièces dans votre signalement), c'est encore mieux .

Pour le reste , si cela n'aboutit pas, vérifiez si avec votre assurance auto (ou autre) vous n'auriez pas de protection juridique .

Sinon vu la somme vous pouvez vous rendre dans un tribunal de proximité pour prendre connaissance de la procédure ad hoc, qui commencera par une conciliation : il est fort probable qu'une expertise soit nécessaire à la saisine si la conciliation n'aboutit .